

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 février 2010

---

PRÉVENTION ET RÉPRESSION DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES - (n° 2293)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 6

présenté par  
M. Geoffroy

-----  
**ARTICLE PREMIER**

Après le mot :

« délivrée »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 17 :

« par le juge à la personne majeure menacée de mariage forcé dans les conditions fixées à l'article 515-10. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de coordination, permettant également à une personne menacée de mariage forcée d'être assistée lors de son audition par le JAF.